

Le Comité de la Charte a renouvelé son agrément à la Fondation

LA FONDATION HÔPITAL SAINT JOSEPH A ÉTÉ OFFICIELLEMENT AGRÉÉE PAR LE COMITÉ DE LA CHARTE LE 5 JUILLET 2012. PAR CET AGRÉMENT, LA FONDATION S'ENGAGE À RESPECTER UN CODE DE DÉONTOLOGIE VIS-À-VIS DE SES DONATEURS, LEUR ASSURANT UN « DON EN CONFIANCE ». CET AGRÉMENT FAISAIT SUITE À UN CONTRÔLE RIGOUREUX ET APPROFONDI RÉALISÉ PAR LES CONTRÔLEURS DU COMITÉ DE LA CHARTE. CE CONTRÔLE S'EST DEPUIS POURSUIVI ET LA FONDATION A OBTENU UN RENOUVELLEMENT DE SON AGRÉMENT EN JUILLET DERNIER.

La démarche d'obtention de l'agrément du Comité de la Charte a débuté février 2010, de la volonté du Président de la Fondation, Antoine Dubout. Il souhaitait obtenir ce label de qualité et de sérieux, tout à la fois pour marquer publiquement le sérieux et la rigueur de gestion faite par la Fondation des différents dons et legs reçus.

Cette démarche engageait également la Fondation dans une démarche proactive de constante amélioration de son fonctionnement, de transparence et de clarté vis-à-vis de ses donateurs ; ce qui est un objectif constant du Président et du Conseil d'Administration de la Fondation.

Chaque année, la Fondation édite donc un document exigé par le Comité de la Charte :



L'Essentiel, qui rend compte de l'activité et des chiffres de l'année de la Fondation.

L'Essentiel est envoyé à chaque donateur.

Au-delà, c'est une démarche de contrôle constant qui s'est instaurée entre la Fondation et le contrôleur du Comité désigné pour cela.

Plusieurs fois durant l'année, le contrôleur rencontre les équipes de la Fondation pour entretenir les points constitutifs de l'agrément :

- 1) Vérification de la conformité de l'organisation aux exigences de la Charte et de ses textes d'application en identifiant et en qualifiant les écarts au regard des textes du Comité,
- 2) Production d'un rapport adressé à la Commission d'agrément du Comité

concernant la situation de l'organisation au regard des dispositions de la Charte et de ses textes d'application.

L'obtention du renouvellement de l'agrément du Comité de la Charte est donc une véritable fierté pour la Fondation, marque officielle de son sérieux, le témoignage sincère aux donateurs qu'ils peuvent « donner en confiance » à la Fondation. ■

Qu'est-ce que le Comité de la Charte ?

Créé en 1989, le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme de contrôle des associations et fondations. Sa vocation est de promouvoir, à travers l'agrément qu'il accorde à ses membres pour une durée de trois ans, une plus grande rigueur pour permettre le "don en confiance".

Dans cette optique, il a élaboré une Charte de déontologie pour les associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

Le Comité de la Charte, organisme sans but lucratif, exerce depuis 25 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique.

Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, la rigueur de la gestion, la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds et la transparence financière.

Les missions de la Fondation

La Fondation Hôpital Saint Joseph a pour but de perpétuer l'œuvre de charité de son fondateur dans le respect des mêmes valeurs humanistes et chrétiennes.

Au-delà du soutien qu'elle apporte aux investissements et projets de l'Hôpital, la Fondation contribue également au développement de la recherche médicale et apporte son aide à d'autres œuvres à caractère sanitaire, médicosocial ou social. La Fondation a débuté son histoire en 1919 avec la création par l'Abbé Jean-Baptiste Fouque d'un grand hôpital catholique gratuit pour les nécessiteux.

La Fondation œuvre dans quatre grands domaines :

- **Accompagnement du développement de l'Hôpital** : aide à l'investissement dans des équipements médicaux de pointe, financement de personnels engagés pour l'amélioration de la prise en charge et du bien-être des patients.
- **Financement de la Recherche Médicale** : inscrite depuis 1924 dans les statuts de la Fondation, la Recherche Médicale constitue une activité stratégique pour l'Hôpital Saint Joseph qui mobilise plus de 150 professionnels ; la Fondation finance certains postes dédiés à la recherche et favorise la promotion d'essais cliniques.
- **Soutien d'œuvres humanitaires** : la Fondation accueille et soutient des associations de bénévoles ou initie, en collaboration avec d'autres associations, des projets humanitaires. Une partie de ces actions est possible grâce à la dynamique de collecte de fonds mise en place depuis plusieurs années.
- **Optimisation de son patrimoine immobilier et mobilier** : une gestion rigoureuse de ses actifs lui permet de dégager des marges permettant le financement de projets et d'actions sur ses fonds propres.

Est-ce utile de faire appel à la générosité du public ?

Dès sa création en 1919, la générosité, les dons et legs furent essentiels pour l'Hôpital Saint Joseph.

Installer, ouvrir, agrandir un hôpital n'était possible que par le seul argent privé, l'Assurance Maladie n'ayant été créée qu'en 1945.

A Marseille, à l'Hôpital Saint Joseph, la Galerie des Donateurs témoigne des noms des personnes et entreprises généreuses depuis près de 100 ans.

De 1921 à 1981, l'Hôpital a été dirigé et développé par le dévouement de religieuses soignantes, les Sœurs dominicaines de la Présentation de Tours.

De nombreux Marseillais donnaient, en signe de reconnaissance ou pour soigner les plus pauvres, aux sœurs de l'Hôpital Saint Joseph. Avec leur départ en 1981, l'habitude de donner se perdit et les dons, legs et donations diminuèrent jusqu'à ne plus représenter qu'une dizaine de milliers d'euros par an.

Les administrateurs du début des années 2000 décidèrent de recréer une dynamique de collecte de fonds, ce qui devint réalité en 2004.



Décision d'autant plus nécessaire que, grâce au fruit de décennies de générosité privée et de saine gestion de « père de famille », il avait été décidé un investissement de 38 millions d'euros pour la reconstruction de la Maternité, pour ouvrir en 2005 le Pôle Parents-Enfants Sainte Monique.

De 2004 à fin 2014, par l'envoi quatre fois par an de la Lettre aux amis de

Saint Jo, la recherche d'entreprises mécènes et de donateurs particuliers, la réception de legs, plus de 12 millions d'euros ont été collectés par la Fondation.

Les montants collectés auprès des donateurs viennent en appui des investissements au bénéfice de l'Hôpital Saint Joseph, pour répondre aux défis considérables à assumer.

L'appel à la générosité doit se poursuivre et s'amplifier, dans un contexte où de plus en plus de fondations, associations et fonds de dotation se lancent sur le marché professionnalisé et concurrentiel de la recherche de donateurs. ■

MISSION HUMANITAIRE DE LA FONDATION A HAÏTI

Pour une clinique pédiatrique

Le 12 janvier 2010, à 16 h 53 heure locale, un séisme de magnitude 7,3 a frappé brutalement Haïti et particulièrement sa capitale, Port-au-Prince.

Le soleil brillait en cette fin d'après-midi quand tout à coup la terre, remuée au fond de ses entrailles, a renversé ce que l'Homme avait construit avec tant d'efforts : maisons, cliniques, écoles, facultés, églises, banques, supermarchés...

Le Palais national et la cathédrale, symboles de l'identité haïtienne, se sont effondrés. Au bout de trente secondes une nuée de poussière s'est élevée vers le ciel dans un grand silence.

On aurait dit que la vie et le temps s'étaient arrêtés. Il y eut un long silence à donner la chair de poule.

Silence terrifiant suivi de cris de détresse...

Ces quelques lignes ont été écrites par le Père Manuel Rivero, dominicain espagnol, qui était présent à Haïti au moment du tremblement de terre.

Ce terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010 fit environ 300 000 morts, 500 000 blessés et laissa ruines et malheur.

La Fondation Hôpital Saint Joseph a reçu une demande d'aide des sœurs dominicaines de Tours, celles-là même qui dirigèrent et développèrent l'Hôpital Saint Joseph de Marseille, de sa création en 1919 jusqu'en 1981.

Actives à Haïti depuis plus de 20 ans, elles ont immédiatement voulu porter secours à ces enfants et à leurs mères et acheté un terrain pour y construire une clinique pédiatrique. Elles ont demandé l'aide de la Fondation. Le Président et le Conseil d'Administration y ont immédiatement souscrits.

La Fondation Hôpital Saint Joseph, aux côtés des sœurs s'est engagée à :

- participer, à hauteur de 200 000 €, au financement de la clinique dont la construction coûte 400 000 €.
- accompagner son fonctionnement avec une subvention annuelle de 20 000 € pendant cinq ans.

Antoine Dubout, Président de Saint Joseph, avec Jean-Pierre Fabre, Président-adjoint et le Docteur Alain Martin-Laval, chef du service de Pédiatrie de l'Hôpital Saint Joseph,



se sont rendus à Haïti pour s'assurer du suivi de ce projet.

La clinique pédiatrique Marie Poussepin a ouvert ses portes depuis juin 2015 et la Fondation y est représentée par Grégoire et Chloé Dirou. Ces jeunes mariés ont décidé d'être volontaires un an à Haïti, aux côtés des sœurs dominicaines.

Sur le site internet de la Fondation (www.fondation-saint-Joseph.fr), la Gazette Haïti, récit bimensuel de la mission humanitaire de Grégoire et Chloé, est en ligne.

Pour répondre aux besoins du Centre pédiatrique, des volontaires sont demandés : infirmière, sage-femme, médecins généraliste, pédiatre, gynécologue, obstétricien...

Il y a tant à faire... ■